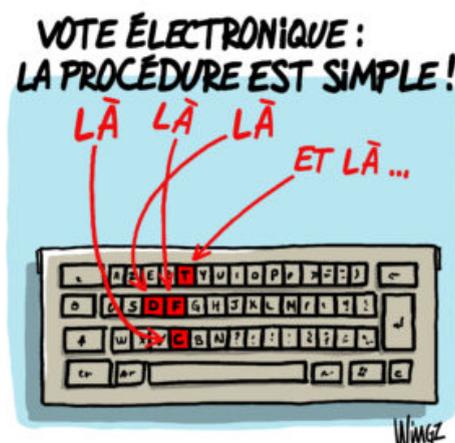


**Si les salaires des Croussiens sont encadrés par les grilles indiciaires et des circulaires ministérielles, le travail mené par nos élus nationaux reste de mise pour permettre à tous et chacun de percevoir un salaire décent. C'est pourquoi ils œuvrent en permanence au suivi de l'évolution de nos grilles indiciaires.**

Vos élus Sgen-CFDT ne peuvent intervenir sur les salaires des CROUS. Cependant ils peuvent **intervenir sur deux dossiers principaux afin d'améliorer le pouvoir d'achat de tous.**

## L'action sociale des personnels

- Objectif d'**atteindre une enveloppe de 3%** de la masse salariale contre un peu moins de 2% à l'heure actuelle.
- **Propositions de nouvelles aides**, telles qu'un forfait médecine douce (ostéopathie, acupuncture, sophrologie...)
- **Revalorisation et amélioration** des aides spécifiques de l'action sociale.
- Proposition d'**étendre certaines aides aux enfants** des personnels (aides médicales, sport).
- Se battre pour l'**obtention d'une aide mobilité** pour les personnels contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre au travail.



## L'indemnitaire

- Un **groupe de travail actif** pour les personnels CDD et CDI hors DAPPOUS.
- **Primes de juin et décembre** : que le travail de chacun soit valorisé à la hauteur des tâches qui nous sont attribuées par la mise en place d'un nouveau groupe de travail Indemnitaire afin que nous puissions apporter nos propositions.
- Une application de la **convergence indemnitaire** pour les fonctionnaires.

**Le Sgen-CFDT a toujours été fort de propositions**, vous avez su nous faire confiance.

**Nous réitérer votre confiance nous permettra de négocier** avec l'administration pour une issue favorable à **l'amélioration de votre pouvoir d'achat.**